



Réunion ordinaire du conseil

PROCÈS-VERBAL

**le lundi 27 juin 2022
19 h 00**

- Conseil: Paula Assaly, maire
Lawrence Bogue, conseiller
Raymond Campbell, conseiller
André Chamaillard, conseiller
Robert Lefebvre, conseiller
Yves Paquette, conseiller
Antonios Tsourounakis, conseiller
- Personnel présent: Samuel Cardarelli, directeur général par intérim et directeur des loisirs et du tourisme
Myriam Longtin, greffière
Philippe Timbers, trésorier
Jonathan Wilson, directeur des travaux publics et d'ingénierie
Normand Beauchamp, chef des pompiers
Martin Perron, surintendant des services environnementaux
Carlos Gnacadja, gestionnaire des installations municipales
Yvan Ruel, coordonnateur aux communications

1. Vision et ouverture de la réunion

Le conseiller Yves Paquette récite la vision de la Ville et Madame le maire, la reconnaissance du territoire.

La réunion est ouverte à 19 h 00.

Réunion tenue à distance et disponible en direct par l'entremise de Microsoft Teams.

R-184-22

Proposé par André Chamaillard

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu d'ouvrir la réunion à 19 h 00.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

R-185-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclarations de conflits d'intérêts

3.1 Robert Lefebvre - Comité conjoint de recyclage

Le conseiller Robert Lefebvre déclare un conflit d'intérêts avec les comptes payables dans le rapport puisqu'il est le coordonnateur du comité.

4. Adoption des procès-verbaux

R-186-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'adopter le procès-verbal du 17 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée

R-187-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu d'adopter le procès-verbal du 20 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée

5. Rapports du maire et des conseillers

Aucun.

6. Présentations

Aucune.

7. Délégations

Aucune.

8. Période de questions

Aucune.

9. Sujets pour action

9.1 Approbation du budget du plan de restauration des berges de la prise d'eau brute

R-188-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Attendu que le montant n'a pas été présenté ni approuvé dans le budget des projets capitaux 2022 puisque le plan de restauration des berges de la prise d'eau brute n'était pas encore finalisé par Lascelles Engineering & Associates Limited (Lascelles), et ;

Attendu que le coût estimé du plan de restauration est disponible dans les fonds de réserve du traitement des eaux, et ;

Attendu qu'il est essentiel de procéder au plan de restauration afin de protéger les infrastructures du bâtiment d'eau brute contre les dommages dus à l'érosion et d'assurer l'approvisionnement en eau potable.

Qu'il soit résolu d'approuver l'utilisation du montant estimatif de 90 000 \$ dans les fonds de réserve du traitement des eaux afin de débiter le processus d'appel d'offres et de réaliser le plan de restauration des berges de la prise d'eau brute dans les plus brefs délais, tel que recommandé dans le document 2022_REC_45.

Adoptée

9.2 Réattribution des réserves et fonds de réserve

R-189-22

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par Lawrence Bogue

Attendu que la Ville possède des réserves et fonds de réserves qui ont été créés il y a plusieurs années, et;

Attendu que certaines de ces réserves et fonds de réserve ont rempli leur mandat, ne sont plus pertinentes pour la Ville ou leur mandat est simplement inconnu ou introuvable, et;

Attendu qu'il serait responsable financièrement de réattribuer ces réserves et fonds de réserve pour des fins plus pertinentes pour la Ville.

Qu'il soit résolu d'accepter la réattribution des réserves et fonds de réserve, tel que recommandé au document 2022_REC_50.

Adoptée

9.3 Politique de gestion des surplus

R-190-22
Proposé par Lawrence Bogue
Appuyé par Robert Lefebvre

Attendu qu'un surplus apparaît dans le budget d'opération lorsqu'il y a un excédent de revenus sur les dépenses, et;

Attendu que la *Loi de 2001 sur les municipalités* oblige les municipalités à reporter l'excédent de l'année précédente à l'année suivante comme source de revenus pour le budget d'opération, et;

Attendu que cela peut être considéré comme une action positive puisque le surplus compense en partie tout besoin d'augmentation du taux d'imposition l'année suivante, et;

Attendu que l'inconvénient de cette exigence est qu'une fois qu'un excédent a été ainsi reporté, il doit être maintenu, car sa réduction ou son élimination créera une pression sur le budget de fonctionnement de l'année suivante.

Qu'il soit résolu d'adopter une politique de gestion des surplus, tel que recommandé au document 2022_REC_49.

Adoptée

Samuel Cardarelli quitte la réunion en raison de problèmes techniques à 19 h 14 et revient à 19 h 15.

9.4 Service de célébration de mariage civil

R-191-22
Proposé par Raymond Campbell
Appuyé par Yves Paquette

Attendu que le règlement de l'Ontario 285/04 donne l'autorité aux greffiers des municipalités locales de célébrer les mariages avec l'autorité d'une licence.

Qu'il soit résolu qu'un règlement soit adopté autorisant la greffière et les greffières adjointes à célébrer les mariages civils selon le règlement 285/04 en vertu de la *loi sur le mariage*, comme recommandé au document 2022_REC_46.

Adoptée

9.5 Création d'un nouveau poste de greffière adjointe

R-192-22
Proposé par Robert Lefebvre
Appuyé par André Chamailard

Attendu que la ville désire assurer la continuité des affaires lorsque les employés prennent leurs retraites, et ;

Attendu que le département du greffe bénéficierait d'un second poste permanent à temps plein de greffière adjointe.

Qu'il soit résolu de créer un second poste permanent à temps plein de greffière adjointe, et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2022_REC_03.

Adoptée

9.6 Comité conjoint de vérification de conformité des CUPR pour 2022-2026

R-193-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Attendu qu'en vertu de l'article 88.37 de la Loi de 1996 sur les élections municipales, un comité de vérification de la conformité doit être nommé par le conseil avant le 1er octobre d'une année électorale, et ;

Attendu que le conseil juge souhaitable d'établir un comité conjoint de vérification de la conformité avec les autres municipalités des Comtés unis de Prescott et Russell, et ;

Attendu que les municipalités participantes des Comtés unis de Prescott et Russell ont collaboré au recrutement d'une liste d'individus, à partir de laquelle la greffière des municipalités locales nommera les comités de vérification de conformité jugés nécessaires.

Qu'il soit résolu que le règlement N° 40-2022, étant un règlement établissant le mandat du Comité conjoint de vérification de la conformité des élections municipales 2022-2026, ainsi que la nomination de ses membres, soit adopté, tel que recommandé dans le document 2022_REC_44.

Adoptée

9.7 Entente intermunicipale pour sauvetage technique en hauteur et espaces clos

R-194-22

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que la ville de Hawkesbury offre à sa population divers services en matière de protection incendie et de sauvetage, et;

Attendu que le nombre d'interventions impliquant des sauvetages techniques en hauteur et en espaces clos est faible, et;

Attendu que les coûts en équipement, formation et maintien des compétences sont exorbitants, et;

Attendu que la Ville de Lachute offre les services de sauvetage techniques en hauteur et en espaces clos et désire nous offrir ces mêmes services, et;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la ville de Hawkesbury d'avoir accès à ce service, lorsque nécessaire.

Qu'il soit résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer une entente de fourniture de service pour des sauvetages techniques en hauteur et espaces clos avec la Ville de Lachute et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2022_REC_52.

Adoptée

9.8 Vente d'équipements désuets

R-195-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par Yves Paquette

Attendu que la politique de vente d'équipements désuets de la Ville (SF-P-2018-3) permet au conseil d'autoriser la vente d'équipements qui ne sont plus nécessaire ou ne répondent plus aux besoins de la Ville, et ;

Attendu que la Ville désire entamer le processus de vente des articles mentionnés ci-dessous tant que la valeur de l'équipement respecte la valeur inscrite sur le tableau ci-joint.

Qu'il soit résolu de vendre les équipements désuets selon la liste incluse, tel que recommandé au document 2022_REC_47.

Adoptée

9.9 Création d'un nouveau poste de technologue en génie civile

R-196-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par Robert Lefebvre

Attendu que le département des travaux publics et d'ingénierie doit s'occuper de tous les projets capitaux de la Ville ainsi que des tâches quotidiennes, et ;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 et d'autres situations connexes ont créé un manque de support au département et un retard considérable dans les tâches quotidiennes ainsi qu'au niveau des projets annuels, et ;

Attendu que plusieurs projets sérieux à court et à long terme nécessitent une attention immédiate ainsi que l'entretien et la mise à jour des actifs de travaux publics et d'ingénierie.

Qu'il soit résolu d'approuver la création d'un nouveau poste de technologue en génie civil pour aider au surplus de travail, tel que recommandé au document 2022_REC_48.

Adoptée

9.10 Transition complète du producteur - boîte bleue

R-197-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par Raymond Campbell

Attendu que les municipalités du Programme de recyclage de Hawkesbury avaient toutes convenu de demander la transition au 1er janvier 2023, mais qu'il a finalement été établi qu'elle aura lieu le 1er juillet 2023, et ;

Attendu que Circular Material offrira de conclure un contrat avec les municipalités pour maintenir les services de collecte existants dans les résidences et les installations à partir de la date de transition de la municipalité jusqu'au 31 décembre 2025, et ;

Attendu que si ni la municipalité ni le ou les entrepreneurs ne souhaitent passer un contrat avec Circular Material (CM) pour poursuivre les services existants de la date de transition au 31 décembre 2025, CM publiera une demande de propositions pour attribuer un nouveau contrat.

Qu'il soit résolu que le programme de recyclage de Hawkesbury souhaite ne pas continuer les services de collecte existants et souhaite que Circular Material émette une demande de propositions pour les services recommandés dans le document 2022_REC_53.

Adoptée

9.11 Plan de gestion des actifs

R-198-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par Robert Lefebvre

Attendu que la province a, via le règlement de l'Ontario 588/17, exigé que les municipalités élaborent un plan de gestion des actifs pour ses principaux actifs (c'est-à-dire les routes, les ponts, l'eau, les eaux usées, les eaux pluviales) au plus tard en juillet 2022, et ;

Attendu que le but du rapport est d'obtenir l'approbation du Conseil pour le plan de gestion des actifs nouvellement mis à jour pour les principaux actifs de la Ville.

Qu'il soit résolu d'adopter le plan de gestion des actifs daté de juin 2022, tel que recommandé au document 2022_REC_54.

10. Règlements

10.1 N° 37-2022 pour déléguer des pouvoirs au directeur général par intérim

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

R-199-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu que le règlement N° 37-2022 étant un règlement pour déléguer des pouvoirs au directeur général par intérim, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

10.2 N° 38-2022 pour conclure une entente de modification pour la collecte et l'enfouissement des ordures avec Mayer Sanitation

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

R-200-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu que le règlement N° 38-2022 étant un règlement pour conclure une entente de modification pour la collecte et l'enfouissement des ordures avec Mayer Sanitation, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

10.3 N° 39-2022 pour établir, maintenir et abolir des fonds de réserve

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

R-201-22

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu que le règlement N° 39-2022 étant un règlement pour établir, maintenir et abolir des fonds de réserve, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

10.4 N° 40-2022 pour adopter le mandat du comité conjoint de vérification de la conformité des CUPR 2022-2026 et nommer ses membres

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

R-202-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu que le règlement N° 40-2022 étant un règlement pour adopter le mandat du comité conjoint de vérification de la conformité des CUPR 2022-2026 et nommer ses membres, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

10.5 N° 41-2022 pour nommer Lora Gut greffière adjointe

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

R-203-22

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu que le règlement N° 41-2022 étant un règlement pour nommer Lora Gut greffière adjointe, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

10.6 N° 42-2022 pour autoriser le service de célébration des mariages civils

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

R-204-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu que le règlement N° 42-2022 étant un règlement pour autoriser le service de célébration des mariages civils, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

10.7 N° 43-2022 pour une entente intermunicipale pour sauvetage technique en hauteur et espaces clos avec la Ville de Lachute

1re lecture - adopté
2e lecture - adopté
3e lecture - adopté

R-205-22
Proposé par Lawrence Bogue
Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu que le règlement N° 43-2022 étant un règlement pour une entente intermunicipale pour sauvetage technique en hauteur et espaces clos avec la Ville de Lachute, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

10.8 N° 44-2022 pour amender le règlement pour boucher et fermer une partie d'un chemin municipal connu sous le nom de boulevard Industriel, au sud de l'avenue Spence

1re lecture - adopté
2e lecture - adopté
3e lecture - adopté

R-206-22
Proposé par Lawrence Bogue
Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu que le règlement N° 44-2022 étant un règlement pour amender le règlement pour boucher et fermer une partie d'un chemin municipal connu sous le nom de boulevard Industriel, au sud de l'avenue Spence, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

11. Avis de motion

Aucun.

12. Rapports des services et demandes d'appui

12.1 Rapports mensuels

R-207-22
Proposé par Antonios Tsourounakis
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu de recevoir le rapport mensuel du 20 mai au 17 juin 2022.

Adoptée

12.2 Comptes fournisseurs

R-208-22
Proposé par Yves Paquette
Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu de recevoir les comptes fournisseurs du 1er mai au 31 mai 2022.

Adoptée

12.3 Comité conjoint de recyclage

Robert Lefebvre a déclaré un conflit d'intérêts sur ce sujet.

R-209-22
Proposé par André Chamailard
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu de recevoir le rapport du 20 juin 2022 à l'exception des comptes payables.

Adoptée

Le conseiller Robert Lefebvre ne participe pas à la discussion ni au vote.

R-210-22
Proposé par Raymond Campbell
Appuyé par André Chamailard

Qu'il soit résolu que les comptes payables dans le rapport du 20 juin 2022 soient reçus.

Adoptée

12.4 Calendrier des réunions 2022

R-210-22
Proposé par Lawrence Bogue
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu d'adopter le calendrier des réunions du 1er août 2022 au 31 octobre 2022, tel que présenté.

Adoptée

13. Période de questions des membres du conseil et commentaires du directeur général par intérim

Aucune.

13.1 Suivi du directeur général par intérim

M. Samuel Cardarelli remercie toute l'équipe des employés de la ville de Hawkesbury pour le travail effectué.

14. Réunion à huis clos

R-211-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu de tenir une réunion à huis clos à 20 h 13 pour discuter de l'article 14.1 selon le paragraphe 239 (2) k) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, car les discussions concernent une instruction devant être observée par la municipalité dans le cadre d'une négociation et pour discuter de l'article 14.2 selon le paragraphe 239 (2) d) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* car les discussions concernent les relations de travail.

Adoptée

Messieurs Timbers, Wilson, Perron et Gnacadja quittent la réunion à 20 h 13.

R-212-22

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu que le Conseil retourne en réunion publique à 20 h 43.

Adoptée

14.1 Négociation du contrat de prestation de services de répartition des incendies pour les CUPR

Pour discussion.

14.2 Mandat de négociation et autorisation de signature, réf. : convention collective des pompiers volontaires

R-213-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu de donner le mandat au chef du service des incendies de conclure une entente avec le syndicat des pompiers volontaires.

Adoptée

14.3 Adoption des procès-verbaux de réunions à huis clos

Les procès-verbaux des réunions à huis clos du 9 mai (réunion ordinaire), 17 mai (réunion extraordinaire), 20 mai (réunion extraordinaire) et du 30 mai 2022 (réunion ordinaire) sont adoptés.

Les procès-verbaux des réunions à huis clos du 25 avril (réunion ordinaire), 4 mai (réunion extraordinaire), 17 mai (comité plénier) et du 13 juin (réunion ordinaire) seront remis à la prochaine réunion ordinaire du conseil pour adoption.

15. Règlement de confirmation

15.1 N° 45-2022 pour confirmer les délibérations du conseil

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

R-214-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu que le règlement N° 45-2022 étant un règlement pour confirmer les délibérations du conseil, soit adopté après trois lectures.

Adoptée

16. Ajournement

R-215-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 20 h 47.

Adoptée

Paula Assaly, maire

Myriam Longtin, greffière